COMMISSION
PROFESSIONNELLE
PARITAIRE
DES GARAGES
Du Jura et du Jura bernois

Soutien à la formation continue – Subvention pour cours techniques

Le fonds de formation de la CPP des Garages, alimenté par une quote-part des contributions, permet de soutenir la formation continue dans le domaine automobile.

Dès 2025, la participation à des cours techniques certifiants (formation continue suivie par le personnel soumis à contribution) peut donner droit à un soutien financier.

Pour faire une demande de subvention, suivez la même procédure que pour l'annonce des employés soumis à contributions (auto-jujb.ch → connexion).
3 Sélectionnez ensuite la page « Subvention : Cours techniques ».
Soumettez les informations relatives aux cours suivis durant l'année, ainsi que les **attestations de participation** à ces cours.

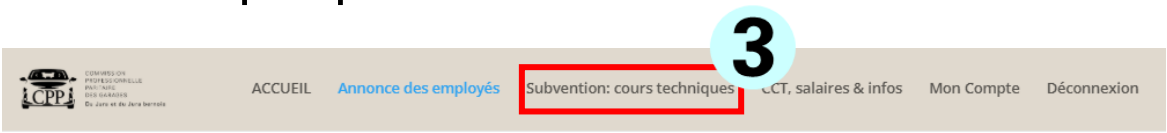

Pour être prises en compte, les demandes doivent nous parvenir **au plus tard le 28 février de l'année suivante**. Passé ce délai, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE
DES GARAGES DU JURA ET DU JURA BERNOIS

Le Secrétariat

Arnaud Vuillaume